

TERRE D'EYGUES

Note aux auteurs

Merci, chers auteurs, de contribuer à la revue *Terre d'Eygues*. Permettez-nous de vous donner quelques conseils qui pourront vous aider et nous aider.

ENVOI

- **Envois spontanés** : il appartient au comité de rédaction d'accepter ou non un article envoyé spontanément. *Il est préférable pour cela de proposer d'abord une thématique, avant d'écrire l'article lui-même.* Un membre du comité de rédaction prendra alors contact avec vous pour vous indiquer la longueur maximale pour l'article (voire plus bas). Il en va de même s'agissant d'un article pour lequel vous serez sollicité par la rédaction.
- La date de parution ne peut être garantie, elle dépend de la programmation des numéros successifs.
- Les thèmes privilégiés par *Terre d'Eygues* portent sur : l'histoire et l'archéologie, le patrimoine matériel, le patrimoine naturel, le patrimoine immatériel, la géographie et les paysages, les portraits de personnages disparus ou vivants, l'économie contemporaine. Le périmètre géographique préférentiel correspond à la Drôme Provençale et plus spécifiquement aux Baronnie drômoises, mais il ne s'agit pas d'une limite formelle.

TEXTE

- **Responsabilité** : vos articles paraissent sous votre responsabilité, et n'engagent pas la rédaction quant aux informations qu'ils contiennent. Néanmoins la rédaction se

réserve le droit de s'assurer qu'ils ne contiennent aucun propos déplacé qui pourrait mettre en cause la réputation voire la responsabilité juridique de l'association.

- Indiquez, en tête du texte, la date de l'envoi de votre article. Considérez que le texte est définitif de votre part.
- **Longueur** : Comme indiqué plus haut, une limite à ne pas dépasser vous sera communiquée. Il faut compter **2700 signes espaces compris** par page de revue.
- **Notes** : limitez-les au maximum afin de ne pas alourdir le texte.
- **Titres** : le titre et les intertitres sont de la responsabilité du comité de rédaction. Néanmoins vos propositions seront les bienvenues.
- **Bibliographie** : contentez-vous de citer les ouvrages essentiels. Le modèle suivant est impératif :
 - M. Arnoux, *Mineurs, maîtres de forges*, Paris, ed. CTHS, 1999, p. 20-25.
 - S'il s'agit d'un article, c'est le nom de la revue ou de l'ouvrage entier qui est en italiques, le titre de l'article est entre guillemets : Ch. De Touthelaine, « Le péage de Tortiny », *Bulletin pédagogique*, 1960, t 1, p. 170.
- **Typographie** : utilisez le format Word et le corps Times New Roman 11. Mettez les accents sur les majuscules. Vérifier vos espaces et l'orthographe. Les titres des ouvrages sont en italiques, les citations entre guillemets français (« ») et en italiques. Les siècles sont en chiffres romains (XVI^e). N'abusez pas des majuscules (*le préfet, le directeur, l'assemblée...*). Les noms propres sont à écrire en minuscules (à l'exception bien sûr de la première lettre) : ne pas écrire « Madame LAPIERRE » mais « Madame Lapierre ».
- **Envoyez un texte clair**, où se distinguent les paragraphes, mais ne vous chargez pas de la mise en page, c'est le travail du graphiste.

ILLUSTRATIONS

Les illustrations sont indispensables, au minimum 1 par 3 000 caractères. N'incluez pas vos illustrations dans votre texte. Envoyez-les à part.

- Les photocopies ne sont pas assez bonnes pour une publication de qualité : scannez vos originaux en 300DPI minimum et numérotez-les.

- Précisez en couleur dans votre texte l'endroit où vous souhaitez voir votre illustration ex : (ici ill. 1). Cette indication sera respectée dans la mesure du possible compte tenu des impératifs de mise en page.
- Faites une note à part avec la liste des légendes (courtes) numérotées. Mentionnez l'origine des documents, l'auteur des clichés : ceci sera reproduit sur les illustrations par le maquetage.
- *Très important : veillez à ce que vos documents soient libres de droits d'auteur !*

CORRECTIONS et PARUTION

Chaque article est soumis au Comité de rédaction. Si celui-ci propose des modifications (nécessairement limitées) autres que des corrections d'erreurs grammaticales ou typographiques, la version révisée sera soumise à votre approbation avant maquetage.

La version envoyée au graphiste est définitive quant au texte, afin d'éviter des itérations coûteuses.

Dès parution de la revue un exemplaire gratuit vous sera adressé. Vous pourrez ensuite commander d'autres exemplaires que vous voulez au tarif « abonnés ».

Des personnes ayant contribué, par leurs informations, à des articles, sans en être les autrices, peuvent aussi se voir attribuer un exemplaire gratuit : ceci est décidé au cas par cas, en fonction de la nature et de l'ampleur de cette contribution, par le comité de rédaction, avant la finalisation de chaque numéro.

Le Comité de rédaction.